
POLITIQUE RELATIVE AU COMMERCE DES PRODUITS INDUSTRIELS

Au moyen de l'application efficace d'accords commerciaux, le Canada a multiplié les efforts en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises de fabrication canadiennes, leur adaptation technologique et leur accès aux marchés étrangers. Les mêmes objectifs ont également incité à l'élaboration de meilleurs règlements internationaux sur les normes techniques, les règles d'origine et d'autres pratiques touchant le commerce des produits industriels.

Le Canada a continué à promouvoir un contexte d'échanges stable, mais sans restrictions, afin de favoriser la compétitivité et l'efficacité de l'industrie automobile.

Un des objectifs de la politique commerciale du Canada est de promouvoir l'abolition du commerce administré de l'acier afin de permettre la restructuration concurrentielle de ce secteur. Grâce à sa participation au Comité de l'acier de l'OCDE, le Canada a pu maintenir ces objectifs. Dans un effort pour empêcher la perturbation du commerce de l'acier canadien, la Direction de la politique relative au commerce des produits industriels a surveillé les exportations et les importations d'acier afin

d'obtenir des données sur le commerce plus rapidement et avec plus de précision.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation d'une entente du GATT plus générale sur les obstacles techniques au commerce dans le cadre de l'Uruguay Round. Cette entente aura pour effet d'améliorer l'accès des exportations canadiennes aux divers marchés une fois que les négociations d'Uruguay seront terminées.

Le rapport du Groupe de travail sur les normes, les essais et l'homologation d'Europe 1992 a été parachevé et des mesures ont été prises en vue d'améliorer la circulation de l'information sur les nouvelles normes internationales. Les organismes de réglementation fédéraux, le Conseil canadien des normes ainsi que les représentants des provinces et de l'industrie ont tous été consultés. Le cheminement de l'information permettra à l'industrie d'améliorer sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux et de rendre plus efficaces les commentaires du Canada sur les normes étrangères et les nouveaux critères d'homologation.

POLITIQUE RELATIVE AU COMMERCE DES PRODUITS AGRICILES

Les objectifs de la politique canadienne en matière de commerce des produits agricoles sont de favoriser la réduction des barrières commerciales et des subventions qui ont des effets perturbateurs sur les échanges commerciaux, ainsi que l'établissement de nouvelles règles commerciales applicables à tous les pays.

En 1990-1991, la priorité du Ministère a été de continuer à défendre la position du Canada sur la réforme de l'agriculture dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT. Le Canada a également discuté du dossier de l'agriculture au sein de l'OCDE, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au moyen

de négociations bilatérales avec ses principaux partenaires commerciaux. À l'OCDE, le Canada a participé aux nouvelles mesures d'intégration des politiques en matière d'agriculture et d'environnement qui ont une incidence sur le commerce.

Les autres enceintes importantes où le Canada a fait porter les efforts sont le Groupe de Cairns, les Consultations Canada-Nicaragua sur le boeuf, les Audiences publiques du Groupe d'étude sur la politique laitière, l'Organisation internationale du sucre, le Conseil des céréales et les réunions préparatoires aux négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain.